

RAPPORT DÉFINITIF DU JURY D'EXAMEN D'UNE THÈSE DE DOCTORAT

Candidat :	Gnahoua Zoabli	Code permanent :	ZOAG20126604
Grade postulé :	PH.D.	Programme :	génie biomédical
Option :			
Directeur de recherche :	PIERRE A MATHIEU	Codirecteur(s) :	
Titre de la thèse de doctorat :			
Imagerie des muscles du membre supérieur et du dos			

Décision du premier jury (prise à l'unanimité des voix*)
* Conformément à l'article 98 du règlement pédagogique de la F.E.S., s'il y a dissidence du jury, le doyen de la F.E.S. désignera un nouveau jury.

Décision du second jury (prise à l'unanimité ou à la majorité des voix)

Après la soutenance tenue le 27 avril 2006, les membres du jury

ont accepté la thèse	ont refusé la thèse	sont dissidents*
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le jury, à l'unanimité, juge cette thèse excellente et la classe parmi les 5% [], 10% [], 15% [] des meilleures thèses de la discipline.

* En cas de dissidence, veuillez indiquer le détail du vote :

Signature des membres du jury

P. A. Mathieu
Président-rapporteur
Membre du jury (directeur de recherche)

Farida Chariet
Membre du jury (codirecteur)

[Signature]
Membre du jury
Examineur externe

[Signature]
Représentant du doyen de la F.E.S.

27 avril 2006
Date

* Pour le représentant du Doyen

N.B. Si la thèse est acceptée, deux (2) exemplaires corrigés de la thèse doivent accompagner le présent rapport; les autres exemplaires sont conservés par l'unité. Dans les cas de refus ou de dissidence, tous les exemplaires doivent accompagner ce rapport.

Commentaires du jury : Travail expérimental impressionnant, Thèse bien écrite, Présentation orale (soutenance) claire et didactique.